

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 20 juillet 2022

**Rencontre entre la Première ministre  
et les présidentes et présidents de région**

**Hôtel Matignon**

**Mercredi 20 juillet 2022**

Dans des domaines tels que l'économie, l'emploi, la formation, l'éducation et l'orientation, la cohésion des territoires, la mobilité, la transition écologique, la santé, le tourisme ou l'agriculture, l'État et les régions sont mobilisés pour apporter des réponses concrètes aux besoins des Français. La cohérence de leurs interventions, dans le respect des prérogatives de chacun, est une nécessité.

Sur ces enjeux, les Français attendent que l'Etat et les collectivités travaillent mieux ensemble et identifient les solutions les plus simples et pragmatiques à leurs difficultés. L'État et les régions doivent joindre leurs forces pour soutenir les services publics efficaces auxquels aspirent nos concitoyens. Avec les acteurs locaux, publics ou privés, ils souhaitent poursuivre la démarche de modernisation dont notre pays a besoin, engager les transitions nécessaires, et assurer notre souveraineté nationale. La réussite ne peut être que collective.

Pour garantir la coordination de l'action respective de l'ensemble des acteurs, de l'Etat et des régions, le dialogue doit être permanent. Il en va de leur capacité à effectivement co-construire des solutions.

C'est pourquoi, réunis ce jour à l'hôtel Matignon, la Première ministre et les présidentes et présidents de région de l'hexagone et des outre-mer ont décidé d'engager un travail visant à jeter les bases d'un nouveau partenariat

avec l'ambition de donner à leurs travaux une dimension opérationnelle plus marquée.

Dans le cadre d'un programme de travail commun, l'Etat et les régions s'engagent en s'inspirant de ce qui est fait de bien, sur le terrain, à trouver des solutions prêtes à être mises en œuvre rapidement pour atteindre l'objectif du plein emploi et de transition écologique.

Sur ces enjeux l'ambition est partagée, les solutions doivent être pragmatiques et rapides.

Quatre premiers chantiers prioritaires ont été identifiés.  
Les chantiers prioritaires

Sans préjudice d'autres chantiers à ouvrir collectivement, en y associant l'ensemble des collectivités compétentes, l'État et les régions ont retenu les premiers axes suivants :

## 1 – LE PLEIN EMPLOI

L'Etat et les Régions s'engagent à joindre leurs forces pour atteindre l'objectif de plein emploi. Ils conviennent en particulier de travailler à améliorer ensemble le pilotage de l'offre de formation professionnelle et du service public de l'emploi. C'est l'objectif de France Travail, à la mise en place duquel les Régions seront étroitement associées.

Parallèlement, dans le cadre de la concertation sur l'école, l'État et les régions s'engagent pour améliorer le système d'orientation des élèves et faciliter l'ouverture des établissements à la connaissance des métiers.

## 2 – LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La France doit être au rendez-vous des objectifs que l'Europe, sous son impulsion, s'est fixée : la neutralité carbone en 2050 avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre de -55% d'ici 2030, ainsi que la restauration de la biodiversité.

La planification écologique, nécessaire à l'atteinte de ces objectifs, doit être territorialisée dans une logique de subsidiarité et s'appuyer notamment sur les compétences de planification stratégiques des régions. L'État et les régions conviennent de travailler avec les maires, les présidents d'intercommunalité et les conseils départementaux à l'atteinte de ces objectifs par la sobriété foncière, la préservation de la biodiversité, l'accompagnement des nouveaux modes de vie, la décarbonation et l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

### 3 – LES MOBILITES

Les opérations relatives aux mobilités doivent faire l'objet d'un programme d'investissement conjoint entre l'Etat et les régions dans un cadre pluriannuel. La discussion à venir sur le volet mobilités des CPER et des contrats de convergence sera l'occasion de définir ce programme d'investissements.

Le ferroviaire est la colonne vertébrale d'une mobilité propre : en lien avec l'ensemble des acteurs ferroviaires, la programmation des investissements doit permettre sa pérennité et son développement.

### 4 – LA RECONSTRUCTION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

La réindustrialisation de la France est une condition indispensable à sa souveraineté. Le plan France 2030 a vocation à répondre à cet enjeu et doit, pour réussir, s'appuyer sur les écosystèmes régionaux. L'État et les régions s'engagent à travailler à une mise en œuvre territorialisée de France 2030.

### 5 – OUTRE-MER

L'État prend acte des attentes exprimées par les régions ultramarines et engagera prochainement le dialogue sur les sujets évoqués par la déclaration de Fort-de-France.

### 6 – CORSE

L'Etat a également pris acte de la nécessité de faire aboutir les discussions qui débutent dès jeudi 21 juillet dans le cadre du processus engagé le 16 mars 2022 relatif à l'avenir de la Corse.

Sur chacune de ces thématiques prioritaires, au regard de l'approche stratégique partagée et des enjeux de coordination de l'action publique, les travaux initiés doivent être poursuivis. Les ministres compétents conduiront les chantiers identifiés avec les régions, chacun selon le calendrier et la méthode adaptés aux sujets traités. L'avancée de leurs travaux sera examinée lors d'une nouvelle réunion plénière d'ici la fin de l'année.

L'État et les régions s'engagent à travailler à optimiser l'efficacité de leur action conjointe, en lien avec les autres collectivités et associations d'élus, pour répondre au mieux aux préoccupations de nos concitoyens. Cette démarche pourra s'appuyer sur des expérimentations et conduire à des formes de différenciation entre les territoires. Un principe de pragmatisme et de souplesse doit caractériser les solutions retenues.